



COMMISSION GERANT LE FONDS DEPARTEMENTAL D'ADAPTATION DU COMMERCE RURAL

Rôle	Elle est chargée de répartir les sommes perçues au profit du fonds départemental d'adaptation du commerce rural en fonction d'un programme qu'elle établit. Elle veille également au maintien d'une présence commerciale harmonieuse en zone rurale.
Présidence	Préfet et Président CGO
Composition de la commission	3 maires titulaires et suppléants, 4 représentants du Conseil Général titulaires et suppléants, 3 représentants de la CCI O titulaires et suppléants, un représentant de la chambre des métiers titulaire et suppléant, 1 personnalité qualifiée désignée par le Préfet, 1 personne qualifiée désignée par le CGO
Représentants UMO	3 maires titulaires, 3 maires suppléants
Textes de référence	Loi n° 90.1260 du 31/12/90 Décret n°92-952 du 3 septembre 1992
Fréquence des réunions	En fonction des dossiers à traiter
Lieu des réunions	Préfecture

COMPOSITION	Commune	Représentée par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Pdt EPCI
Titulaires	Marseille en Beauvaisis	Marie DUBUT	M
	Haudivillers	Lucien BOUCHEZ	M
	Maignelay Montigny	Denis FLOUR	M
Suppléants	Apremont	Gérard MANOUSSI	M
	Wavignies	Michel GOES	M
	Herchies	Jean-Charles PAILLART	M

Date de désignation : septembre 2010